

Vernouillet, le 05 janvier 2023

**ARRETE DE REGLEMENTATION TEMPORAIRE  
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT**

Direction des Services Techniques Municipaux  
DS/CC/BV/AF/JC/2023/(006)006  
Réf. : 2023-Arrêté-006-006-DA-JULIEN TP-Route de Chartres.docx

**REFECTION EN ENROBE D'UNE  
TRAVERSE DE CHAUSSEE POUR  
BOUYGUES ENERGIE ET SERVICES  
Devant BUFFALO GRILL  
ROUTE DE CHARTRES**

Le Maire de la Commune de VERNOUILLET,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu la législation en vigueur relative à la circulation routière,  
Vu l'avis du Commissaire de Police, chef de la circonscription de sécurité publique de Dreux,  
**Considérant** la réalisation de travaux de réfection en enrobe d'une traverse de chaussée pour Bouygues Energie Et Services devant Buffalo Grill, route de Chartres, par JULIEN TP - 34 Guimonvilliers, 28190 PONTGOUIN, et ses prestataires ou sous-traitants,

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** La circulation des véhicules sera perturbée du lundi 16 janvier 2023 au lundi 06 février 2023 de 8h00 à 18h00 pour les travaux sus indiqués, réalisés dans les deux sens de circulation avec une suppression de voie avec un alternat manuel.

**► ROUTE DE CHARTRES  
Devant Buffalo Grill**

**Article 2 :** L'accès aux véhicules des pétitionnaires, des véhicules de secours, des véhicules de collecte des déchets ainsi qu'aux propriétés riveraines, aux piétons et aux cyclistes sera maintenu.

**Article 3 :** Le stationnement des véhicules sera interdit et de type gênant ; en conséquence, tout véhicule en infraction au présent arrêté, fera l'objet d'une verbalisation. Une mise en fourrière pourra faire l'objet d'une prescription de mise en fourrière par l'autorité habilitée.

**Article 4 :** La signalisation correspondante sera mise en place, conformément aux dispositions réglementaires par les soins du demandeur.

L'entreprise sera responsable de jour comme de nuit des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

**Article 5 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**Article 6 :** Monsieur le Commissaire de Police de Dreux, les Agents de Police Municipale, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Directeur de JULIEN TP, Monsieur le Directeur de BOUYGUES ENERGIE ET SERVICES, et les Agents placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Le Maire  
**Damien STEPHO**